

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 23 octobre 2020

COVID-19 : prolongation des mesures mises en œuvre en Gironde

La situation sanitaire continue à se dégrader en Gironde et touche maintenant toutes les classes d'âge.

Le taux d'incidence est passé de 98,6 pour 100 000 habitants à 115,2 en une semaine (+17%) pour l'ensemble du département. Il atteint 146,6 pour la métropole et monte à 205,9 pour 100 000 habitants dans la ville de Bordeaux. De nouveaux clusters continuent à être recensés chaque semaine dans le département et pour l'essentiel dans la métropole bordelaise (61 clusters). Les indicateurs hospitaliers, qui réagissent avec 2 semaines de retard environ, sont désormais en augmentation avec 122 hospitalisations ce jour, 38 admissions en réanimation et désormais 46 décès en Gironde pendant les 3 dernières semaines. Surtout, ces indicateurs connaissent une évolution défavorable dans la population des personnes les plus vulnérables puisque le taux d'incidence sur les personnes de plus de 65 ans a plus que doublé en Gironde entre la semaine 39 (40,2) et la semaine 42 (83,2).

Ce niveau de contamination, mais surtout son accélération cette semaine, rapproche la Gironde des seuils à partir duquel le couvre-feu devient nécessaire.

Au vu de la situation, **Fabienne BUCCIO**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et en concertation avec **Benoît ELLEBOODE**, directeur général de l'Agence Régionale de Santé, et avec les élus locaux, **appellent chacun à une très grande vigilance** : aérer, respecter les gestes barrières, limiter le nombre de contacts dans sa vie sociale, se faire tester au moindre symptôme évocateur, etc.

Ces mesures sont particulièrement importantes dans la sphère privée, où un plus grand nombre de clusters se constate encore. **Halloween ne sera pas fêté cette année.** Les rassemblements privés et le brassage entre générations doit être évité pour casser les chaînes de transmission de la COVID-19.

Les contrôles seront donc renforcés, auprès des professionnels comme des particuliers, dans une période marquée par les vacances scolaires. Plusieurs fermetures de bars ont encore eu lieu cette semaine.

Dans ce contexte les mesures en vigueur en Gironde pour lutter contre la circulation du virus seront aussi prolongées :

*.../...

Pour l'ensemble du département de la Gironde :

- les événements de plus de 1000 personnes restent interdits, comme les rassemblements de plus de 6 personnes dans l'espace public, les fêtes étudiantes, les fêtes locales et les manifestations sportives dans l'espace public ;
- l'ouverture des salles des fêtes et salles polyvalentes est possible mais uniquement pour un usage scolaire, périscolaire et associatif ;
- les sorties scolaires et périscolaires, les marchés non-alimentaires, brocantes et vide-greniers sont possibles, avec un protocole sanitaire ;
- Les piscines restent ouvertes à tous dès lors qu'elles disposent de vestiaires individuels ;

> Pour la métropole de Bordeaux :

- Les bars ferment à 22 heures.

> Pour le secteur sportif :

- Dans la métropole, les salles des sports (établissements recevant du public) restent fermées au public. Les stades à l'air libre restent ouverts à tous mais les vestiaires sont fermés au public. En revanche les mineurs, les sportifs professionnels et de haut niveau, les personnes handicapées, les étudiants de STAPS et les personnes en formation continue conservent la possibilité de s'entraîner dans les salles de sport. De même ils peuvent continuer à utiliser les vestiaires des stades.
- Dans le reste du département, les salles de sport peuvent ouvrir pour tous les publics, sans vestiaire. Les vestiaires sont ouverts seulement pour les mineurs, les sportifs professionnels et de haut niveau, les personnes handicapées, les étudiants de STAPS et les personnes en formation continue. Les vestiaires des établissements recevant du public de plein air sont accessibles à tous sous réserve du respect d'un protocole sanitaire.

Ces mesures sont prises pour 3 semaines mais elles seront renforcées immédiatement si la situation sanitaire l'exige. Elles font l'objet d'une concertation permanente, auprès des élus, des parlementaires et des acteurs économiques. Ces derniers sont par ailleurs régulièrement reçus afin d'adapter les dispositifs de soutien économique au plus près de leur réalité.